Fapt la cgt
pour le droit à la communication

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 23 Janvier 2018

La Poste | **SPÉCIAL SALAIRES N°1**

Les Négociations Annuelles Obligatoires se sont ouvertes fin décembre à La Poste. Pour la CGT, il y a urgence à augmenter les salaires.

Comment peut-on vivre décemment de son travail avec 1200 ou 1400 euros par mois ?

Non, en vérité, on ne peut pas vivre : on survit…

Pourtant, les efforts réalisés par les postiers sont considérables : augmentation de la charge de travail, nouvelles compétences, nouvelles prestations marchandes, mobilité forcée avec des fermetures de centres… De même, les métiers évoluent et La Poste doit reconnaître les nouvelles compétences des postiers et faire un geste conséquent en ce qui concerne les salaires.

Côté emploi *(l'autre volet des NAO)*, le constat est déplorable : explosion de la précarité, du nombre de CDD et d'intérimaires notamment. En décembre 2017, on comptait 15 123 CDD sur un effectif de 211 385 postiers.

Pour le nombre d'intérimaires, nous n'avons pas les chiffres mais il n'y a qu'à se rendre dans les services pour se rendre compte qu'il y en a un très grand nombre.

La Poste doit embaucher massivement ces collègues en CDI car leur présence tout au long de l'année n'est pas liée à un surcroît d'activité mais bien pour traiter l'activité normale de La Poste.

SALAIRES ET EMPLOI,
LA POSTE DOIT ETRE EXEMPLAIRE, IL FAUT :

- **Augmenter immédiatement les salaires**
- **Embaucher en CDI tous les précaires**

Les postiers subissent une cure d'austérité depuis plusieurs années et la hausse de la CSG, le gel du point d'indice, la hausse des tarifs de la Mutuelle sont autant de pouvoir d'achat en moins.

Dans le même temps, les dividendes explosent le Résultat d'Exploitation atteint les 975 millions d'euros et une infime minorité s'enrichit en faisant fructifier son capital, cela aux dépend du plus grand nombre et de l'intérêt général.

Depuis de trop nombreuses années, La Poste se réfugie derrière l'inflation pour ne pas proposer d'augmentation à la hauteur des attentes des postiers et postières. Pourtant, il s'agit bien d'un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble d'entre eux.

D'ailleurs, dans les territoires, les demandes formulées auprès des assistantes sociales concernant les finances personnelles sont en augmentation. Les salaires des postiers n'ont pas été revalorisés correctement depuis plusieurs années et leur pouvoir d'achat décroît. Les salaires ne permettent plus d'assurer les besoins quotidiens des agents en matière de logement, de santé, d'éducation, de loisirs, etc…

Les salaires ne permettent plus d'assurer les besoins quotidiens des agents en matière de logement, de santé, d'éducation, de loisirs, etc…

Oui, les postières et les postiers, ACO et AFO, cadres ou non cadre ont des revendications salariales fortes : que ce soit en matière d'augmentation salariale, d'égalité salariale, de déclinaison des mesures de la fonction publique ou bien encore de revalorisation du complément de rémunération…

Dans ce contexte, la CGT exige que ces négociations ne débouchent pas sur des *«mesurettes»*, mais sur la satisfaction des revendications des personnels, et ce, quel que soit le statut : fonctionnaire, auxiliaire de droit public ou salarié.

Nombre de collègues sont dans une situation de grande précarité financière et il ne se passe pas un jour sans que les services RH, les assistantes sociales ne soient sollicités. Et les demandes vont croissant. Un facteur, en espérant qu'il bénéficie d'une promotion au cours de sa carrière, ce qui n'est pas toujours le cas, pourra espérer toucher 1746 euros bruts après 28 ans de labeur. Cela est pure- ment inacceptable.

La Poste doit consacrer au minimum 200 millions d'euros à la revalorisation des salaires *(soit 1000 euros par postier)*, avec des mesures immédiates pour les classes 1 et 2. Avec 975 millions de résultat d'exploitation, elle en a largement les moyens !

Macron, un Président qui veut du bien… aux plus riches

Le gouvernement Macron a l'art de faire passer les reculs sociaux et les cadeaux aux plus riches pour des mesures de progrès social… Il faut dire que les grands médias des 9 milliardaires font mine de nier ou déforment la réalité sur la question des salaires. Alors qu'il fait un cadeau de 7 milliards aux plus riches et aux rentiers *(PFU et ISF)*, pour ceux qui bossent, il prétend augmenter le salaire net tout en diminuant le brut… Comme si seul comptait le salaire net en bas de la feuille de paie.

Mais non, c'est bien le salaire brut qui compte !

Quelques rappels :

- **<u>Le salaire net</u> vous permet de consommer et de vivre quotidiennement.**
- **<u>Le salaire brut</u> vous permet de faire face à tous les aléas de la vie :**

quand vous avez besoin de logement, quand vous êtes en charge de famille, quand vous êtes malades, quand vous avez un accident du travail ou une maladie professionnelle, quand vous êtes au chômage, et quand vous êtes en retraite. Bref, le salaire brut, on vit avec tout au long de la vie, pas seulement quand on travaille. Et c'est ça qui est beau, grâce à la Sécu et à la Protection Sociale, créée par le ministre communiste Ambroise Croizat, les patrons nous paient un salaire tout au long de notre vie et pas seulement quand on bosse. Bien sûr, ils ont toujours du mal à l'avaler, c'est d'ailleurs pour ça qu'ils se plaignent tout le temps et parlent de charges, pas de cotisations.

Le salaire brut, ce n'est pas une "charge" comme ils le disent, c'est un bonheur !

Car une partie du salaire est mutualisée et redistribuée à chacun selon ses besoins *(quand on est malade, quand on est âgé, quand on est au chômage…)*, c'est ce qu'il y a de plus beau dans notre pays. Le salaire brut vous est redonné en *"temps différé"* quand vous êtes malades, en *"temps indirect"* pour le logement, mais aussi en *"temps réel"* quand vous êtes en retraite *(car dans ce cas il va en direct, de ceux qui travaillent à ceux qui sont en retraite, la retraite par répartition n'est pas une épargne !)*. Cela échappe aux assureurs, aux banques et à tous les prédateurs capitalistes, cela les rend malades. Et nous fonctionnaires, salariés, retraités, jeunes et étudiants, nous devons défendre cela comme la prunelle de nos yeux.

C'est le capital, l'actionnaire, l'employeur qui paient votre protection sociale, le salaire brut, chaque mois, en même temps que votre salaire.

Et ça, à la CGT, cela nous réjouit !

Mais ce que veut Macron, c'est baisser les cotisations qu'il supprime et remplace par l'impôt. C'est nous, par nos impôts, qui paieront dorénavant à la place de notre patron. Un hold-up de 470 milliards contre nous ! Un cadeau géant de 470 milliards pour le Medef. Pour tenter de masquer ça, ils vont augmenter de quelques euros votre salaire net mais baisser de centaines d'euros votre salaire brut. Ils baissent le haut de la feuille de paie en faisant croire qu'ils augmentent le bas de celle-ci.

C'est un coup de bonneteau, une véritable arnaque que seul un banquier de chez Rotschild pouvait imaginer…

DIMINUER LE SALAIRE BRUT, C'EST BAISSER VOTRE SALAIRE, VOTRE FUTURE RETRAITE ET C'EST VOUS EMPÊCHER DE VOUS SOIGNER

La CGT s'efforce de faire comprendre son point de vie à la direction qui reste sourde. Il va falloir crier plus fort !

Certes, la réduction des cotisations patronales est indolore pour le chiffre en bas à droite de notre fiche de paie, à savoir le *«net à payer».* Mais cette réduction est moins indolore pour notre système de protection sociale et notre porte-monnaie. Ce n'est pas moins de 52 Milliards d'euros qui ne sont pas rentrés dans les caisses de la Sécurité sociale selon la Cour des Comptes suite aux diverses réductions et exonérations. Et on ose parler du déficit abyssal de la Sécurité sociale qui est à ce jour de 13 Milliards d'euros. On ne se moquerait pas de nous ? Également, la réduction des cotisations conduit à réduire les prestations sociales sauf à compenser par une hausse des impôts *(CSG)* et de la TVA supportée par les salariés. Ainsi, les déremboursements de la sécurité sociale sont de plus en plus nombreux. Les cotisations des Mutuelle pour un niveau de garantie appréciable explosent. La réduction des droits à l'assurance chômage est plus que jamais d'actualité. La réduction voire l'abandon des missions de service publics touchent de plus en plus de salariés et d'usagers. L'augmentation de la durée de cotisation pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein est un sujet qui revient de manière cyclique.

Pour lutter et obtenir plus de justice sociale, une meilleure répartition des richesses et un salaire socialisé permettant à chacun de vivre dignement, il faut mettre fin à ces politiques libérales qui détruisent tout modèle social collectif.

La CSG : ce n'est plus le patron qui paie mais vous ou vos parents retraités

En augmentant la contribution sociale généralisée *(CSG)* de 1,7 % pour les salariés et retraités, le Gouvernement accentue une nouvelle fois le transfert du financement de la sécurité sociale des cotisations vers l'impôt. La contrepartie des baisses de cotisations maladies et chômage *(3,10 %)* des salariés, annoncées pour *« soi-disant »* améliorer leur pouvoir d'achat, n'est qu'un leurre et aura un effet boomerang dévastateur avec la diminution du salaire socialisé* *(salaire net + cotisations sociales)* et des droits collectifs *(retraite, remboursements maladie, allocation chômage etc…)* qui en résultent. Au nom de la solidarité intergénérationnelle, 60% des retraités vont voir leur pension amputée de 1,7 point. C'est en fait un cadeau de plus aux patrons et actionnaires.

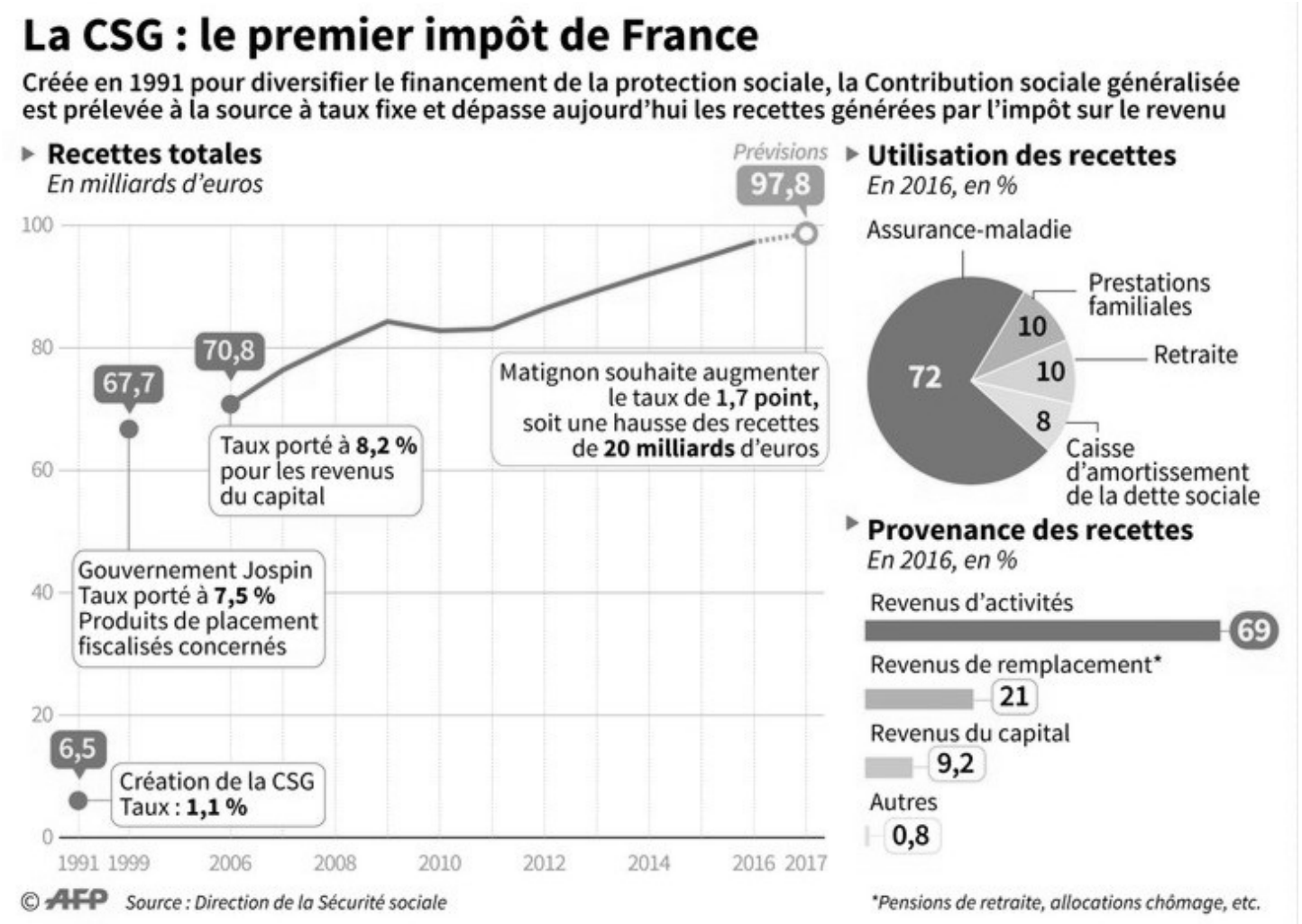

POUR LA CGT, POUR RELANCER L'ÉCONOMIE, IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES ET POUR FINANCER LA SECU, IL FAUT AUGMENTER LES COTISATIONS PATRONALES À LA POSTE, LA CGT PROPOSE :

- des mesures immédiates visant à revaloriser le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, fonctionnaire, contractuel, auxiliaire de droit public
- le versement exceptionnel de 400€ immédiatement pour chaque personnel du Groupe La Poste afin de prendre en compte la détérioration des conditions de vie et de travail ainsi que la perte de pouvoir d'achat durant ces dernières années
- la revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.800€ bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience
- des niveaux d'embauche basés sur le SMIC et valorisant la qualification initiale, soit : Brevet - CAP/BEP = 2040 €, BAC = 2380 €, BAC + 2 = 2720 € ; BAC + 3 et 4 = 3060 € ; BAC + 5 = 3400 € ; BAC + 7 et 8 = 3910€
- la garantie du doublement du salaire en 20 ans, hors inflation et promotion
- le versement immédiat d'un 13ème mois
- une refonte des grilles de salaires et des compléments sur le principe de l'égalité salariale agent fonctionnaire agent de droit privé : à travail égal = salaire égal
- l'augmentation du complément de rémunération lié au grade et non à la fonction, sur la base minimum du « secteur haut » des fonctionnaires
- l'extension de la négociation salariale aux auxiliaires de droit public
- l'extension de la grille salariale aux cadres contractuels et une transparence totale sur le système de rémunération
- un minimum de salaire pour les cadres de 3129 euros bruts *(plafond de la Sécurité Sociale)* et la mise en place de mesures spécifiques pour les cadres gagnant moins
- la revalorisation de l'heure de nuit
- le droit à une réelle promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction
- des mesures pour pallier les inégalités salariales hommes/femmes existantes
- le remboursement intégral des frais de transport pour les trajets domicile/travail partout quel que soit le mode utilisé
- l'attribution de titres restaurant à 8,85 € avec une participation de La Poste à 5,33€, pour les personnes ne pouvant bénéficier de restauration collective

Bulletin d'Adhésion

Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

❒ Mme ❒ Mlle ❒ Mr NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse Mail : _____ Téléphone : _____

N° de Sécurité Sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Entreprise : _____

Site et ville : _____

Classifications (1) : Employé, Technicien, AM, Cadres, _____ Grade : _____

Fonction / Métier : _____ Indice ou coefficient : _____ Salaire net : _____

Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : |_|_| |_|_| |_|_| (jour mois année)

Temps Complet ❒ Temps Partiel ❒

A , le Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI ❒ NON ❒

(1) Rayer les mentions inutiles

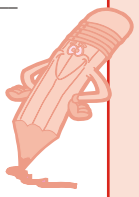

Codifications
(à remplir par le Syndicat)

Syndicat Départemental : _____

Section : _____

Activités Postales ❒
Activités Télécom ❒

Catégories
- Cadres ❒
- Retraités ❒
- Pré-retraités ❒
- Fonctionnaire ❒
- CDI ❒
- Autres :

Activités
- Commerciale ❒
- Gestion ❒
- Technique ❒
- Acheminement ❒
- Distribution ❒
- Colis ❒
- Guichet ❒
- Service Financier ❒
- Informatique ❒
- Centre d'Appel ❒

Cotisation Mensuelle 1 % ☐